



Marmier Bruno, Pasquier Nicolas

Fribourg 4.0 : le géoportail consacré aux zones d'activités a disparu

Cosignataires : 0

Date de dépôt : 05.11.21

DFIN

Dépôt

Le 1^{er} décembre 2014, le Conseil d'Etat annonçait la mise en place d'un géoportail dressant la liste des secteurs stratégiques et des zones d'activités cantonales à disposition des entreprises. Le communiqué du 1^{er} décembre 2014 expliquait que ce géoportail recensait « toutes les parcelles non construites en zones d'activités » et que « les données seraient désormais mises à jour en continu. »

Au mois de mai 2021, en voulant effectuer une recherche, un des soussignés a constaté la disparition de ce géoportail qui semblait, à l'heure de Fribourg 4.0, être un élément essentiel de la promotion économique cantonale en permettant aux entrepreneurs de consulter directement les informations relatives aux terrains disponibles en zones d'activités.

Non seulement cet outil de qualité devait perdurer pour les zones d'activités d'importance cantonale, mais on pouvait alors s'attendre à ce qu'il soit étendu à toutes les zones d'activités, régionales et communales, afin de mettre à portée de clic les informations essentielles pour celles et ceux qui souhaitent installer une entreprise dans notre canton.

Questionnée par le biais des réseaux sociaux, la DAEC a donné la réponse suivante : « Le portail était lié au plan sectoriel des zones d'activités. Ce plan sectoriel n'existe plus et le portail a été désactivé. Le contenu de l'ancien plan sectoriel est désormais traité dans le plan directeur cantonal. »

Nous nous permettons ainsi de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Combien le développement de ce géoportail a-t-il coûté ?
2. Sur quelle technologie web était-il construit et est-il possible de le réactiver ?
3. Le Conseil d'Etat pense-t-il que les entrepreneurs vont consulter le plan directeur cantonal lorsqu'ils recherchent un terrain disponible, d'autant plus que celui-ci ne contient aucune indication quant au prix, la disponibilité, le propriétaire ou les possibilités de construction ?

Il nous semble évident que ce géoportail est une nécessité à l'heure de Fribourg 4.0, qu'il doit être réactivé sans délai et qu'une procédure de mise à jour continue doit être mise en place par le canton et les régions d'aménagement. Il doit en outre comporter les éléments. De cette manière, il sera possible à tout un chacun de prendre connaissance des terrains en zones d'activités et de leur disponibilité.

4. Le Conseil d'Etat partage-t-il cette vision ?

—